



Bretagne rurale et urbaine  
pour un développement durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel  
evit an diorren padus



## ► CC du Kreiz Breizh (22)

# Un dispositif partenarial pour repérer et agir face aux situations de mal-logement

La CC du Kreiz Breizh développe un maillage impliquant plusieurs partenaires et dispositifs afin de repérer plus précisément les personnes en situation de mal-logement en développant une politique de l'aller vers afin de les accompagner jusqu'à la réalisation de leurs travaux.

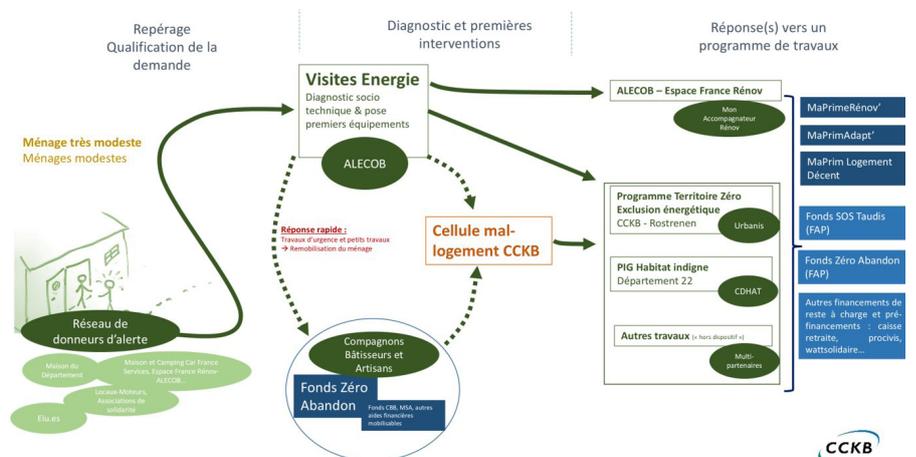
Les 18 500 habitants de la CCKB se répartissent sur 23 communes dont seule Rostrenen dépasse les 2500 habitants. Ce territoire de 700km<sup>2</sup> – avec une densité de 27 hab/m<sup>2</sup> – se classe parmi les moins densément peuplés de Bretagne.

La CCKB présente un contexte socio-économique caractérisé par une agriculture importante, une faible densité démographique et un niveau de revenus moyens plutôt faibles – tant chez la population native que chez celle qui, attirée par les logements moins chers que sur la côte, s'installe avec parfois des problématiques sociales, financières.

### ↗ Les dispositifs classiques et leurs limites

Dès 2004, la CCKB fait le constat de l'inadaptation des conditions d'habitat et cherche donc à **améliorer les conditions de logements, principalement en faveur des populations aux revenus modestes**. Elle a ainsi recours aux dispositifs tels que les OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) puis à un PIG (programme d'intérêt général) qui visent à accompagner les ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique et de maintien à domicile. Pourtant, ces **dispositifs classiques présentent des limites** :

- Difficultés financières des ménages et reste à charge trop important ;
- Manque d'articulation avec les politiques sociales ;
- Complexité du processus qui nécessite une coordination.



Le schéma récapitulatif de la démarche

### ↗ Un atelier déclencheur

Une rencontre est organisée en 2022 à Rostrenen dans le cadre de la Journée Nationale de la lutte contre la précarité énergétique, coordonnée au niveau national par la Fondation Abbé Pierre (FAP).

« Le lien entre précarité énergétique et logement insalubre est particulièrement pertinent, car il est souvent plus facile pour les ménages de parler de leurs difficultés financières plutôt que de leur situation de logement insalubre » Stéphane Martin, directeur de la FAP Bretagne.

La rencontre a permis de dresser les principaux freins et de les transformer en actions prioritaires et fondatrices de la démarche de la CCKB :

- Développer un **repérage multipartenarial** ;
- Rapprocher les ménages des structures d'aides en mettant en place un **dispositif d'aller vers** ;
- Faire aboutir les travaux, **accompagner les ménages jusqu'au bout**.

## Compétence habitat



Lorsque s'élabore la structuration de l'appareil communautaire à l'issue des élections de 2020, il n'est pas prévu de vice-présidence dédiée à l'habitat. En outre, le logement reste une compétence communale.

Deux ans plus tard, en engageant ce vaste programme, la CCKB assume en prenant alors la compétence habitat et en dédiant une vice-présidente. Les services se structurent en parallèle, avec l'arrivée d'une chargée de mission habitat.

Mais la compétence logement reste bien l'apanage des communes et la CCKB entend bien organiser sa politique de l'habitat en partenariat avec les communes. ■

## ➤ Des dispositifs combinés pour une politique ambitieuse

En l'espace de deux ans seulement, la CCKB met en place un ensemble de dispositifs qui viennent se compléter. « L'ensemble de ces dispositifs permet un véritable accompagnement pour orienter et soutenir les familles dans des démarches pratico-pratiques assez simples et qui permettent de coller au plus près de la réalité des situations » Sandra Le Nouvel, présidente de la CCKB.

- Le **SLIME (service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie)** permet de réaliser des visites-énergie à domicile et d'établir un diagnostic, des préconisations et une redirection vers les acteurs. Des travaux d'urgence peuvent être engagés et sont pris en charge par le **Fonds Zéro Abandon** du Pays COB, financé et initié par la FAP et la Région Bretagne, mobilisé par l'ALECOB. Les Compagnons Bâtisseurs de Bretagne (CBB) ou les entreprises du territoire peuvent effectuer ces travaux.

- L'**expérimentation TZEE (territoire zéro exclusion énergétique)** accompagne ensuite les ménages dans un projet de rénovation globale (recherche de financements pour limiter le reste à charge des travaux et l'avance de trésorerie pour les ménages, recherche d'entreprises, étude des devis, suivi des travaux, aide au montage des dossiers de demande d'aide auprès de l'ANAH).

- Une **Cellule Logement**, composée de partenaires (ALECOB, FAP, ADIL, CAF, Maison Département, Compagnons Bâtisseurs, associations de solidarité), d'agentes et d'élus de la CCKB, se réunit tous les 3 mois, traite les situations de logement les plus complexes et renforce la coordination des partenaires. « La Cellule Logement apporte une meilleure coordination des partenaires et propose des solutions partagées. Chaque séance commence par une information sur l'actualité de chacun » Hélène Le Bastard, chargée de mission habitat.

“ Le souhait de la CCKB est de développer une politique de l'habitat volontariste et de s'engager dans un vaste programme d'actions en faveur de la lutte contre le mal-logement. ”



Julie Cloarec,  
vice-présidente CCKB

Ces dispositifs sont plus largement présentés dans la page-projet disponible sur [bruded.fr](https://bruded.fr)

## ➤ Un maillage local pour un repérage efficace

Cependant, tous ces dispositifs ne peuvent fonctionner que si le repérage des ménages est adéquat et complet. Certaines personnes en situation de précarité énergétique n'osent pas pousser la porte des institutions ou des associations de solidarité pour demander de l'aide. Il est donc nécessaire de mettre en place une **politique de l'aller-vers et de développer un réseau de donneurs d'alerte** dense.

Ainsi, un maillage territorial local est coordonné et étoffé par des structures institutionnelles (France Services, Maison du Département), associations de solidarité mais aussi élus locaux, professionnels de santé et les **Locaux moteurs** ; action portée par l'association éponyme, née en Maine-et-Loire, qui lutte contre le non-recours aux aides publiques, notamment en matière de précarité énergétique. Sa spécificité réside dans le recrutement et la formation d'habitants du territoire, appelés habitants-relais, pour faire du porte-à-porte ciblé ; illustrant ici la réalisation concrète de l'aller vers.

Par souci de clarté auprès des habitants, des donneurs d'alerte et des partenaires, l'entrée dans les différents dispositifs se fait systématiquement par l'ALECOB qui redirige ensuite les personnes vers les dispositifs et interlocuteurs qui correspondent à leurs besoins.

« On assiste alors au développement d'un réseau partenarial, impli-

quant des acteurs variés et mixant des dispositifs parfois expérimentaux d'autres plus courants mais adaptés ici à la réalité de ce territoire rural » Benoit Aignel, directeur de l'ALECOB.

## ➤ Un montage convaincant et des questions en suspens

Même si l'initiative est encore très récente, le système de repérage démontre d'ores et déjà sa pertinence et le besoin d'accompagnement sur le territoire. Les objectifs du SLIME (80 visites en 2023, 150 en 2024) et du programme TZEE (accompagnement de 55 ménages) sont atteints.

Désormais alors que le système de repérage et de dispositifs actionnés semble être bien installés, plusieurs questions se posent, comme :

- La pérennité de l'action une fois les expérimentations achevées ;
- La persistance du reste à charge et de l'avance de trésorerie pour les ménages précaires ;
- L'appréhension du changement de mode de financement par l'ANAH via le Pacte Territorial ;
- La prise en compte des techniques liées à la rénovation du bâti ancien, problématique du territoire, qui ne sont pas prises en compte par les aides nationales à la rénovation.

## ➤ Les éléments financiers SLIME (2023)

Dépenses : 76 175€ (postes ALECOB, poste CCKB, autres : CBB, Locaux Moteurs, ADIL)

Recettes : 66 139€ (CEE - attention dégressif, Stratégie Pauvreté - Etat)

## Programme TZEE (2024/2026)

Dépenses Stop Exclusion Énergétique pour 3 ans : 165 000€ (poste ensemblière), 385 000€ (accompagnement des 55 ménages - 7000€/ménage). ■

## CONTACT :

Julie Cloarec, vice-présidente Urbanisme – Habitat – Logement [accueil@cckb.fr](mailto:accueil@cckb.fr)

BRUDED bénéficie du soutien technique et financier de :



Fiche expérience • nov. 2024

